

## Dégel : les syndicats interpellent

**François Hollande**

Les organisations professionnelles haussent le ton à l'égard du président et lui rappellent ses promesses. **PAGE 3**

## Festivals et spectacles face aux intempéries

La pluie et le froid inhabituels ont conduit à des annulations, à des baisses de fréquentation et de recettes. **PAGE 3**



## Rapport Lescure : «l'acte 1 de la fin des droits des artistes»

Jean-Paul Bazin, directeur général de la Spedidam, critique les recommandations de la mission Lescure. **PAGE 5**

Nominations : les députés en faveur de commissions nationales **PAGE 2**

BIMENSUELLE

N°320

14 juin 2013

# La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

## Spectacle privé : une convention étendue dans une période critique

Attendue de longue date, l'extension de la convention collective du spectacle vivant privé survient dans un moment de fortes difficultés économiques pour les producteurs.

Le 7 juin, le ministère du Travail a publié au Journal officiel l'arrêté d'extension de la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, elle s'appliquera à toutes les entreprises du champ privé, ce qui conduira à refaire un certain nombre de contrats en pleine période de festivals. Pour les syndicats

**«Des clauses qui s'appliquent à tous et vont aider à lutter contre la concurrence déloyale»**

Marc Slyper, secrétaire général SNAM-CGT

engagés dans cette négociation, c'est l'aboutissement de plus de six ans de négociation. Mais l'extension intervient à un moment délicat pour les producteurs privés. Jean-Claude Houdinière qui présidait le Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES) jusqu'à l'année dernière, en a suivi le cheminement. Lors d'une table ronde organisée par son syndicat, justement le 7 juin, il commentait : «Nous n'avions pas prévu qu'une

crise nous mettrait ainsi le dos au mur. La convention va être difficile à appliquer à la lettre.» Outre les questions d'organisation du travail, le texte ouvre la voie à la création d'un comité d'hygiène et de sécurité aux conditions de travail et à l'environnement (CHSCTE) de branche dans les trois ans, et institue des garanties de prévoyance (invalidité, décès) gérées par Audiens. Il fixe des rémunérations en fonction des tailles des entreprises et des jauges des salles, met en place un financement des œuvres sociales et culturelles baptisé, non sans ironie, Comité d'action sociale et culturelle (CASC), avec une montée en charge de la cotisation jusqu'à 0,25% de la tranche A de la masse salariale. Les partenaires sociaux ont également convenu d'une contribution au paritarisme, à hauteur de 0,1%, avec un plancher de 80 euros et un plafond de 300 euros par an. Le principal atout de la convention, a insisté Marc Slyper, secrétaire général du SNAM-CGT, c'est qu'elle pose «des clauses minimales qui s'appliquent à tous. On arrête avec la surenchère qui crée de la concurrence déloyale.» Son homologue de la F3C-CFDT,

René Fontanarava, renchérisait : «La convention va nous aider à lutter contre les loueurs de garages et à faire le ménage». Un peu plus tard, Dominique Dumond, directeur de Polyfolies, faisait entendre son inquiétude : «Nous avons mis trente ans à structurer. Nous parvenons à une régulation alors que les entreprises ont les plus grandes difficultés à investir dans le temps sur de nouveaux spectacles. Or, on n'empêchera jamais les jeunes de s'exprimer, de créer, c'est humain.» Avec six annexes adaptées à chaque sous-secteur, la convention est supposée taillée à la mesure de très petites entreprises où les conditions d'activité varient selon les projets. Les syndicats promettent que la montée

**«Nous parvenons à une régulation alors que les entreprises ont les plus grandes difficultés à investir dans le temps sur de nouveaux spectacles.»**

Dominique Dumont, directeur de Polyfolies

en charge sera progressive et qu'elle est une «étape de travail» dans un chantier d'accords collectifs encore ouvert. Si la convention collective venait au contraire creuser le fossé entre un secteur légaliste et un autre complètement dérégulé, elle aurait en effet manqué son but. ■

YVES PÉRENNOU

## À qui s'applique-t-elle ?

Le texte concerne les exploitants de lieux, producteurs ou diffuseurs de spectacles d'arts dramatiques, lyriques, chorégraphiques, de musique classique, chanson, variétés, jazz, musiques actuelles, cabarets, cirque, producteurs et diffuseurs en tournées et organisateurs occasionnels de bals, du champ privé, c'est-à-dire «entreprises indépendantes des pouvoirs publics». Les partenaires sociaux devront encore clarifier une zone de flou. Ainsi une société de production ou une compagnie devrait se référer à la convention du privé et non à celle du public, dans la mesure où elle n'est pas conventionnée et ne touche qu'une faible part de subvention sous forme d'aides aux projets.

ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX

# Les députés en faveur de commissions de recrutement

L'Assemblée nationale a adopté le 5 juin une résolution sur le recrutement des dirigeants des grandes institutions culturelles qui pourrait bien faire évoluer profondément les pratiques françaises. C'est au départ le problème de la parité homme-femme qui a guidé la commission des affaires culturelles de l'Assemblée vers la rédaction de ce texte. À l'arrivée, l'article 1 et 2 sont consacrés à «la nécessité d'assurer la diversité et la parité entre les femmes et les hommes» [...] «dans le processus de désignation des dirigeants des grandes institutions culturelles». Les articles 3 et 4 vont plus loin. Ils recommandent que les candidats puissent «présenter leur projet et exposer leurs idées», en soulignant que ce serait un facteur de légitimité de la personne désignée. Et la résolution souhaite une réflexion pour des procédures de consultation préalable à la désignation de ces dirigeants, «notamment par la mise en place de commissions pluralistes chargées d'auditionner les postulants, d'étudier leur projet pour l'institution concernée et de sélectionner les meilleurs candidats». Cette mesure, si elle était reprise dans la future loi d'orientation sur la création, remettrait en question une tradition de nomi-

nation personnelle de la part du ministre de la Culture et du chef de l'État. Dans le débat à la commission des affaires culturelles qui a précédé, Emmanuel Wallon, sociologue, estimait à 300 en France le nombre d'établissements concernés : «Aujourd'hui, il n'y a pas d'exposé des motivations ni dans le cas de l'acceptation, ni dans le cas du refus. Le simple fait pour un ministre de les publier, en cas de décision contraire à l'avis du comité de sélection, pourrait en grande partie assainir le climat de notre politique culturelle, dans le cas où il y a suspicion de favoritisme pour un poste donné.» Les participants à ces échanges évoquaient notamment l'épisode de la nomination de Luc Bondy à l'Odéon, suivie par la nomination expresse d'Olivier Py au Festival d'Avignon. Sophie Deschamps, scénariste et productrice, membre du conseil d'administration de la SACD insistait sur la parité : «Tous les indicateurs sont au rouge. C'est un constat d'injustice. Rien n'est clair sur les règles de recrutement. Il faut que les politiques nous montrent qu'ils souhaitent sortir de l'opacité. Au rythme actuel, pour arriver à 30% de femmes à la direction d'établissement public, il faudra au moins neuf ans.» I. Y. P.

## À la Commune, Marie-José Malis annonce des «pièces d'actualité»

CDN. À 46 ans, Marie-José Malis représente la première génération qui n'a pas participé à la définition des outils de la décentralisation théâtrale. Ce qui ne l'a pas empêchée d'y réfléchir pour arriver, en janvier 2014, à la direction du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers avec quelques idées de transformation. Elle veut d'abord installer «plus de collégialité dans la direction artistique». Philippe Quesne, Lazare et Catherine Umbdenstock seront associés à la programmation : «Je veux voir si, en associant la jeune génération, on peut, de l'intérieur, préparer de nouveaux modèles de fonctionnement», dit-elle. Le philosophe et dramaturge Alain Badiou interviendra également. Le deuxième axe concerne l'adresse au public. Elle veut inventer un mode de production léger, rapide et surtout réactif aux mouvements du monde. Ce seront des «pièces d'actualité» sur des sujets sociaux, politiques ou anthropologiques... L'objectif étant de retrouver de la vivacité. Ce pan d'activité s'appuiera sur un volet important de débats et



MARC VANAPPELGHEM

mises en partage. Les pièces d'actualité seront jouées aussi dans les quartiers : «C'est une façon de renouer avec un théâtre politique ou adressé, et de répondre aux besoins d'un territoire complexe et mouvant», insiste-t-elle. Elles interviendront en plus des «grandes œuvres» et d'un volet accueil. Comment s'y prendre pour produire plus et plus vite, sans plus d'argent ? Marie-José Malis a quelques idées pour repenser le mode de production. En proposant aux artistes extérieurs des thèmes de recherche à la saison, il est possible, selon elle, d'exploiter plus efficacement l'outil qu'en lançant des créations successives sans lien entre elles. Malgré tout, elle ne se situe pas dans la rupture. Elle rend hommage au travail effectué jusqu'ici à la Commune et se garde de critiquer le fonctionnement des CDN. Simplement, elle se voit à l'écart : «J'ai eu très peu de relations avec ce réseau et n'ai bénéficié d'aucun effet de mondanité, ce qui m'a permis de trouver des soutiens solides et profonds et d'avancer à mon rythme.» I. Y. P.

### MONTPELLIER : COMPROMIS.

Un conseil d'administration d'urgence de l'Opéra-Orchestre de Montpellier s'est tenu suite au vote par la Région d'une subvention de 500 000 euros au lieu des 4 millions prévus (*La Lettre du Spectacle* du 31 mai). Jean-Paul Scarpitta quittera son poste de directeur général à la fin de l'année et non à la fin de la saison, mais il aura un contrat de directeur artistique jusqu'au 31 juillet 2014. Par ailleurs, le passage en établissement public de coopération culturelle (EPCC) a été avancé de six mois, au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le reste de la subvention régionale devrait donc être voté.

### EXCEPTION CULTURELLE : MOBILISATION.

Les sociétés civiles et syndicats d'artistes se mobilisent pour que soit préservé le principe d'exception culturelle à l'occasion des négociations entre États-Unis et Europe sur le libre-échange. Le risque d'une dérégulation concerne principalement l'audiovisuel, mais aussi la musique (remise en cause des quotas à la radio, par exemple). La Sacem relaye un appel signé par plus de 500 artistes.

### STRASBOURG : RECRUTEMENT EN 2014.

Le ministère de la Culture a confirmé le 3 juin que Julie Brochen bénéficierait d'une prolongation à la direction du TNS, jusqu'en décembre 2014. Le mandat de Julie Brochen s'achevait le 4 juillet. La notification est donc intervenue un mois avant l'échéance. La ministre estime devoir laisser à la directrice le temps «de poursuivre le travail artistique» qu'elle a engagé sur le thème du Graal, en partenariat avec le TNP de Villeurbanne, sans expliquer pourquoi son mandat n'était pas renouvelé. Julie Brochen n'a pas souhaité réagir.

La lettre du spectacle

**RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ.** 11, rue des Olivettes, CS 43805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. [redaction@lalettredu spectacle.com](mailto:redaction@lalettredu spectacle.com).  
**Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Directeur adjoint :** Cyrille Planson. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journaliste :** Tiphaine Le Roy. **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Nicolas Dambre, Jean-Luc Éluard, Philippe Verrière. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Ripoche. **Publicité et marketing :** Fabiola Drouet. **Comptabilité :** Nicole Bouyer. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Salomé Tharreau.

**Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 276 euros TTC.**  
 Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 euros TTC (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).  
 Impression : Caen Repro (14). Une publication Millénaire Presse.  
 Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.  
 SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.  
 Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.  
 CPPAP : 0415T78729. ISSN : 1294-2499.  
 Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE - Reproduction interdite. Millénaire Presse  
 Presse PRO La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro IMPRIM'VERT

## POLITIQUE CULTURELLE

## Les syndicats du spectacle interpellent Hollande

**D**ix-sept syndicats professionnels d'employeurs ou de salariés du spectacle vivant ont adressé une lettre ouverte commune à François Hollande pour lui rappeler ses engagements de candidat en faveur de la culture. Pour la première fois, ils expriment une menace voilée et un délai : «*Notre secteur attend des signes clairs d'améliorations et de confirmations des engagements. Si ces mesures ne sont pas annoncées dans le courant du mois de juin, ce refus remettrait en cause l'harmonie et la sérénité nécessaires à la préparation des manifestations festivières de l'été.*» Les mesures attendues sont connues : dégel des crédits 2013, annulation des mandats de révision, vote d'une loi d'orientation et d'une loi de programmation pour la création, prise en compte positive de la Culture dans la nouvelle loi de décentralisation, aides à l'emploi adaptées au secteur culturel, maintien du régime spécifique d'assurance chômage des artistes et des techniciens, défense d'une exception culturelle au niveau européen, sécurisation des politiques fiscales

à l'égard du secteur... L'urgence est le dégel des 6%, dégel promis, mais seulement à mots couverts, lors d'une audience à l'Élysée, le 28 janvier, et qui se fait attendre. Cette lettre est signée par la CFE-CGC Spectacle, la CGT-Spectacle, la Fédération des professionnels de l'art contemporain, F3C CFDT, FASAP-FO, Profedim, le Syndicat du cirque de création, le Syndicat des musiques actuelles, le SNA-COPVA CFE-CGC, SNLA-FO, le SNSP, SNSV-FO, le Synavi, le Syndeac et le Synolyr. L'enjeu est aussi celui de la crédibilité pour les syndicats qui se sont engagés, comme le Syndeac, dans une stratégie de coopération avec le gouvernement par rapport à ceux qui adoptent un ton plus revendicatif, comme la CGT-Spectacle. Surtout au moment des arbitrages budgétaires. La programmation pluriannuelle prévoit encore une baisse de l'ordre de 3% pour le budget 2014 du ministère de la Culture, mais des bruits circulent sur la perte d'un point supplémentaire. Des rumeurs alarmistes récurrentes en cette période de l'année. **I. Y. P.**

## GRENOBLE : CORDIALE MISE AU POINT.

Une délégation de directeurs de centres chorégraphiques nationaux (CCN) et de centres dramatiques nationaux (CDN) a été reçue le 30 mai par Aurélie Filippetti, Laurent Dréano, conseiller pour le spectacle vivant, et Michel Orier, directeur général de la création artistique. En mars, l'Association des CCN et l'Acid, association des directeurs de CDN, avaient protesté contre le projet de fusionner le centre dramatique des Alpes au sein de la scène nationale de Grenoble. De même, le CCN dirigé par Jean-Claude Gallotta intégrerait la scène nationale (*La Lettre du Spectacle* du 22 mars). La délégation a réaffirmé son «*incompréhension et mécontentement face à une décision brutale*». Elle a demandé un moratoire. Élargissant le sujet, elle a exprimé sa «*ferme opposition*» à l'idée de nommer des intendants à la direction de certains CDN et réclamé du temps avant de passer les CDN sous statuts d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC). La ministre leur a assuré qu'elle tenait à ce que des artistes continuent à diriger les CDN et qu'il n'y aurait pas de passage systématique en EPCC. En revanche, elle n'est pas revenue sur les projets de fusion à Grenoble.

## Festivals et spectacles touchés par les intempéries



LIONEL ROUX

*Animaglyphe, par Théâtre du Centaure, le 28 mai dans le cadre de Marseille-Provence 2013*

**MÉTÉO.** «*L'aléa climatique fait partie du jeu*», affirme crânement Thomas Laou-Hap, coordinateur de la Fédération nationale des arts de la rue. Pourtant, ce printemps au climat chahuté a perturbé les acteurs du spectacle vivant. Au résultat, peu d'annulations mais de grosses perturbations. La Transhumance, l'un des projets de Marseille-Provence 2013, a souffert d'un terrain trop imbibé à Cugesles-Pins, le 17 mai, et de fortes rafales, les 1<sup>er</sup> et 2 juin, en Camargue. À Nîmes, la finale France du Battle of the Year 2013, prévue le 8 juin, a été annulée à cause de la pluie. À Montbéliard, le Festival Green Days a été profondément modifié. «*Certaines propositions*

*sont supprimées, comme Clara Cornil qui avait prévu un spectacle dans un parc. Mais le sol était détrempé. Nous avons prévu un repli pour tous les concerts*», explique Yannick Marzin, le directeur de la scène nationale de Montbéliard. Quant au Festival Nord Magnétic, «*il est passé entre les gouttes*», se réjouit Christophe Blandin-Estournet, directeur artistique. Cependant, la grande traversée sur un fil n'a pas pu avoir lieu. «*Depuis la mise en place du système des alertes météo, les pouvoirs publics sont souvent focalisés sur le risque zéro*», reconnaît Thomas Laou-Hap. Les responsables des festivals ont parfois annulé par précaution. «*Le problème n'est pas tant financier*», explique Yannick Marzin, précisant que, dans son cas, le coût d'une assurance serait plus important que la perte réelle de billetterie. «*Mais la pluie fait perdre de la visibilité à la manifestation, la technique est surchargée, la communication doit avertir tout le monde, et tout cela avec une vraie déception*».

Thierry Berneau, président de Turbul'Lance, qui organise le Festival Jardin du Michel (du 31 mai au 2 juin en Meurthe et Moselle) observe : «*Les préventes se sont quasi arrêtées 15 jours avant le festival car un temps pourri était annoncé. Une semaine plus tôt, Plein air de rock, à Jarny (54), et le Festival World Music de Florange étaient annulés à cause de*

la météo. Le Jardin du Michel a vu sa fréquentation baisser de 23 000 à 18 000 spectateurs, avec un vendredi sous une pluie continue. Les organisateurs montent un dossier d'indemnisation auprès de leur assurance. Art Rock (du 17 au 19 mai à Saint-Brieuc) n'a pas affiché complet : «*Nous avons perdu 20% des recettes de bars à cause du temps, mais nous avons battu notre record de plats chauds*», raconte Jean-Michel Boinet, directeur. Aux mêmes dates, en Normandie, Papillons de Nuit a fait face à trois jours de pluie. 48 000 spectateurs ont été accueillis, un peu moins qu'en 2012. Europavox (du 23 au 25 mai à Clermont-Ferrand) ne sera pas à l'équilibre, avec une chute «*d'au moins 30% des recettes de bar et moins de spectateurs et 20 000 spectateurs contre 28 000 l'an passé, en raison du froid, mais aussi avec moins de spectacles*», selon son directeur, François Missonnier. Aux 3 Éléphants, à Laval (53), du 24 au 26 mai, beaucoup de préventes ont été réalisées la veille du festival qui a démarré sous la pluie et le froid, obligeant à déplacer des événements ; 32 500 spectateurs sont venus, autant que l'an dernier. À Confluences (77), les pluies diluviennes ont écourté le concert de Pascal Obispo le 8 juin, mais 50 000 billets ont été vendus pour les deux jours, établissant un record. **I. P. V. ET N. D.**

## OPÉRA

# À Bordeaux, un rapport qui fait polémique

Le rapport réalisé par trois inspecteurs du ministère de la Culture, à l'occasion du renouvellement de la convention qui lie l'Opéra de Bordeaux et l'État, a suscité une polémique. Il intervient alors que l'établissement est victime d'une escroquerie compta- ble (de l'ordre de 2,5 millions d'euros), tandis qu'il bénéficie d'une hausse de subventions d'État de 200 000 € par an sur cinq ans décidée par Frédéric Mitterrand. L'actuel ministère remettrait volontiers ce plan en perspective, d'autant que l'opéra a une situation financière saine et 1,8 million d'euros de réserves. Au conseil municipal du 28 mai, le maire a ironisé sur le fait que l'on reprochait à un établissement d'être bien géré. Le rapport pointe des insuffisances sur la création contemporaine. Thierry Bousquet, directeur, répond qu'il avait espéré davantage, en matière de musique contemporaine, de Kwamé Ryan, le directeur musical qui vient de partir. La prochaine convention devrait poser un objectif significatif de création. «*Si je commande un opéra, c'est pour enrichir le répertoire et que l'ouvrage existe encore dans trente ans, explique le directeur. Or, en lyrique, il est très difficile de trouver des livrets.*» Il reconnaît avoir négligé la dimension communication :



*Les Indes galantes*, la saison prochaine à Bordeaux «*Sur cinq ans, ce sera un objectif prioritaire, avec un focus sur l'audiovisuel.*» En revanche, il ne lâche rien sur le ballet. Malgré un succès global, Charles Jude, son directeur, est malmené par le rapport en ces termes : «*Il se situe dans la lignée des grands "passeurs" tels qu'on peut toujours les voir à l'œuvre au sein du Ballet de l'Opéra de Paris.*» Et d'évoquer une tendance au «*divertissement patrimonial*». Contrairement au ministère, c'est ce que l'Opéra de Bordeaux attend de son directeur de ballet. Le souhait de voir des créations contemporaines dans la grande maison bordelaise a peu de chances de se réaliser. Thierry Fouquet ne ferme pas la porte à la suggestion d'un second maître de ballet pour accompagner Éric Quilleré, mais souligne, qu'en interne, personne ne l'a demandé. ■ PHILIPPE VERRIÈLE

## La revue *Mouvement* en difficulté

**PRESSE.** La revue *Mouvement*, dirigée par Jean-Marc Adolphe, suspendra sa parution après son numéro de juillet-août. L'an dernier, la revue était passée de trimestrielle à bimestrielle, avait renforcé son offre sur Internet et pour tablettes numériques. Mais la nouvelle périodicité et un angle plus «arts et politique» «*n'ont provoqué qu'un léger frémissement de nos ventes et de nos abonnements*», observe Jean-Marc Adolphe. «*Nous interrompons un seul numéro, le temps de préparer une*

*formule différente*, précise Steven Hearn, gérant. *La revue, déjà dans une économie fragile, a subi un tassement de la publicité de 20 à 30% sur un an. Le passage au bimestriel n'a pas augmenté les ventes, le coût des inventaires absorbe la marge des ventes et le passage à la lecture numérique est moins rapide que prévu.* Steven Hearn ajoute : «*Nous allons étudier une demande de mise en redressement judiciaire*». La revue emploie six personnes soit 4,7 postes en équivalents temps plein. ■ Y. P.

## Chaillot : lancement des travaux

**DANSE.** Les sondages géologiques s'étant avérés très favorables, plus rien ne s'oppose à ce que débute la première tranche de travaux du Théâtre national de Chaillot. La salle Gémier fermera donc le 29 juin pour deux ans et demi. Quand elle rouvrira, en janvier 2016, elle sera passée de 450 (dont plus d'un tiers à mauvaise visibilité) à 390 places, toutes bonnes, et dans une configuration modulable pour un plateau adapté à l'accueil des spectacles de danse. Le budget est de 14 millions.

Cette première phase de travaux oblige à réduire la voilure dès la saison prochaine pour passer de 53 à 39 spectacles, en utilisant, d'une part, le grand foyer aménagé en salle éphémère de façon continue et, d'autre part, en s'appuyant sur des partenaires (Théâtre Firmin Gémier de Sceaux, Cité internationale, Maison du Japon). La prochaine étape est la refonte de la grande salle pour laquelle tout le théâtre pourrait fermer du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'à novembre ou décembre 2014. ■

## AUDIOVISUEL : CHANGEMENTS DE TÊTE.

Le Syndeac s'indigne de la suppression de l'émission «Les Mots de minuit». Rémy Pflimlin, le président de France Télévisions, a également justifié la fin de «Taratata» à la rentrée, par son coût et «*la nécessité d'innover*». Des pétitions de soutien sont ouvertes sur Internet. Morgane Productions proposera une nouvelle émission musicale à France 3 et Grand Angle Productions associé à Angora Productions ont été choisis pour renouveler l'offre musicale sur France Télé. À la radio, la matinale de France musique sera recentrée sur l'information culturelle et la musique classique sera confiée à «*un grand professionnel qui connaît mieux le milieu musical*» que Christophe Bourseiller, a indiqué à l'AFP le directeur de la chaîne, Olivier Morel-Maroger. Sur France Inter, Didier Varrod arrêtera «Encore un matin» sur la matinale mais une autre émission musicale est annoncée. Par ailleurs, Laurent Lavigne et Serge Levaillant ne seraient pas reconduits dans la grille de rentrée.

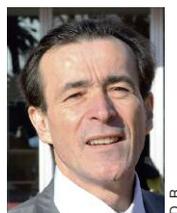
## HIP-HOP À PARIS : UN CENTRE ET UNE MAISON.

Le 5 juin s'est close la consultation publique pour trouver le nom de la salle qui, dans le nouveau Forum des Halles, à Paris, sera consacrée au hip-hop. Plus de 1 000 propositions ont été reçues, ce qui témoigne de l'intérêt public pour ce projet. Au terme des travaux de réaménagement du Forum des halles, fin 2014, le premier étage de l'aile nord de la «Canopée» (partie supérieure du forum), accueillera sur 1 400 m<sup>2</sup> ce centre du hip-hop qui, selon la mairie de Paris, «*permettra à la fois la diffusion auprès du grand public, la transmission de savoirs et compétences et l'accompagnement des jeunes artistes*». Le lieu comportera un espace de diffusion prévu pour 400 places debout et 120 places assises, grâce à des gradins amovibles. Ce projet reprend les grandes lignes d'une étude présentée par l'actuelle Maison du hip-hop, installée depuis près de dix ans dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Sa déléguée générale, Nathalie Barraux, l'avait déposée il y a deux ans en vue d'une installation au Vingtième Théâtre. Dans les documents officiels, présentant ce nouveau centre du hip-hop aux Halles, on ne trouve aucune indication sur les moyens de fonctionnement de cet équipement qui «*accueillera des artistes confirmés en résidence et comportera un incubateur de projets d'entreprise*»... P. V.

## ENTRETIEN

**«Le rapport Lescure est l'acte 1 de la fin des droits des artistes»**

Jean-Paul Bazin, directeur général gérant de la Spedidam.

**Que reprochez-vous au rapport Lescure ?**

Nous aurions pu être satisfaits par les recommandations d'une gestion collective obligatoire, d'une rémunération équitable sur le *webcast* et par l'identification des artistes sur les bases de données. Mais le problème essentiel, c'est que toutes les négociations en vue de la gestion collective sur le streaming et le téléchargement payant seraient confiées aux organisations syndicales. C'est aux sociétés civiles que les artistes ont confié la gestion de leurs droits. Les syndicats ne sont ni habilités ni légitimes pour négocier ce droits qui relève de la propriété intellectuelle. De plus, les syndicats de salariés seraient ceux qui ont signé la convention collective de l'édition phonographique, acceptant de transférer les droits des artistes aux producteurs.

**Vous y voyez une remise en cause des sociétés civiles ?**

Quand on regarde les préconisations dans les détails, on voit que les producteurs choisiraient les sociétés d'artistes auxquelles serait

confiée la gestion des droits, sous couvert qu'ils puissent vérifier que le travail est bien fait notamment en termes de répartition. C'est le monde à l'envers, la négation même d'une gestion collective. Les sociétés civiles d'artistes ne seront plus que des prestataires de services des producteurs.

**Pourquoi dites-vous qu'il y a une remise en cause de la répartition de la valeur ?**

Dans une note de bas de page, le rapport remet implicitement en question l'équilibre à 50-50 entre artistes et producteurs institué par la loi de 1985. Pascal Nègre (PDG d'Universal Music France) a déclaré récemment qu'en France les artistes étaient bien lotis et que le partage de la valeur leur était favorable, sachant qu'il ne parle que des vedettes puisque la grande majorité des artistes ne touche rien. Ce sont trois attaques contre le droit des artistes. Si les choses restaient en l'état, ce serait l'acte 1 de la fin des droits des artistes. Nous n'allons pas nous laisser faire. ■

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PÉRENNOU

**La Maison de la danse change de statut**

**LYON.** La Maison de la danse va changer de statut en septembre, passant de SCOP (société coopérative et participative) en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Les tutelles seront ainsi associées au conseil d'administration. «Il fallait mettre les statuts en phase avec la gouvernance réelle, commente la directrice, Dominique Hervieu. L'État et les tutelles ont été très présents dans ma nomination alors que je suis réputée n'avoir été nommée que par les salariés...» La deuxième raison est de faciliter le mécénat. «J'aimerais arriver rapidement à une part de financement privé de 500 000 euros, précise Dominique Hervieu. BNP-Paribas en apporte 200 000 via la fondation, et nous allons embaucher quelqu'un en juin pour le mécénat.» Depuis janvier, la Maison de la danse a un président (bénévole), Jacques Berger, PDG de Sanofi Pasteur. Il deviendra le PDG de la Maison de la danse et Dominique Hervieu, qui n'a pas de mandat social, sera directrice artistique, avec de larges délégations de pouvoir. «C'est moi qui l'ai choisi sur la base d'un réel accord sur l'amplitude des responsabilités de chacun», explique la directrice. L'accent est mis désormais sur la création, une évolution



Denis Plassard, associé à la Maison de la danse qui change la relation avec le public et qui conduit à multiplier par cinq le budget de production. Pendant les vacances, le lieu reste ouvert pour trois équipes, la L.A. Dance de Benjamin Millepied, Via Kathleong Dance et Denis Plassard. «Nous consacrons désormais 69 500 euros aux coproductions, auxquels il faut ajouter 94 500 euros pour les trois résidences et les frais techniques assumés par le théâtre, estimés à 40 000 euros.» Le projet «Maison de la Danse 3<sup>e</sup> génération» se poursuit comme prévu. Il est question de 3 660 m<sup>2</sup> d'emprise constructible sur une surface totale de 17 450 m<sup>2</sup>. Le bâtiment devrait être inauguré en 2020 pour un budget de 90 millions d'euros. ■ P. V.

**VERS UN DROIT AU PRODUCTEUR.**

Le Prodiss se félicite de la prise en compte, au sein du rapport Lescure, de sa demande «d'un droit voisin du droit d'auteur». D'autres organisations portaient cette revendication, comme le Synolyr, la Chambre professionnelle des directeurs d'opéra, ou Profedim, mais avec des nuances, à l'instar du SNES (Syndicat national des entrepreneurs de spectacles) qui réclamait un droit sans insister sur la notion de droit voisin. Le rapport Lescure propose d'instituer «au profit des producteurs de spectacles un droit sui generis leur permettant d'autoriser ou d'interdire la fixation des spectacles qu'ils ont produits et de négocier, à ce titre, une rémunération forfaitaire ou proportionnelle aux recettes de l'exploitation» (proposition 38). Il estime qu'un vrai droit voisin causerait trop de difficultés puisqu'il entraînerait un partage des droits patrimoniaux avec les autres titulaires de droits voisins, les producteurs de phonogrammes et les producteurs de vidéogrammes. Le droit proposé ne donnerait donc pas aux producteurs de spectacle une rémunération au titre de la copie privée ou de la diffusion dans l'espace public.

**NINO D'INTRONA : PROLONGATION.**

Sur la longue liste des directeurs de centres dramatiques nationaux dont les mandats arrivent à échéance cette année, Nino d'Introna, directeur du Théâtre nouvelle génération (TNG), à Lyon, était l'un des deux seuls, avec son confrère de la Comédie de Béthune, à avoir effectué seulement trois fois trois ans. Souhaitant poursuivre le travail entamé, il a trouvé un accord avec le ministère pour une prolongation d'un an, jusqu'en décembre 2014. Un an, ou peut-être davantage si ce délai permet de trouver des raisons d'aller au-delà.

**LA TOUR MÉDICIS RELANÇÉE.**

Frédéric Mitterrand en avait fait l'un de ses projets à sensation : le ministère de la Culture avait racheté la tour Utrillo pour y créer un pôle culturel de prestige sur le secteur de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (93) en la transformant en villa Médicis. La ministre de la Culture et son collègue à la Ville, François Lamy, viennent de confier une mission de faisabilité au conseiller d'État Thierry Tuot. Ce dernier est l'auteur d'un rapport cinglant sur les politiques en faveur des quartiers défavorisés. Il va notamment travailler sur les partenariats possibles, les missions du futur équipement «en matière de formation professionnelle et de production dans le domaine des industries créatives».

ÉVÉNEMENT

# Opéra de Rennes : l'écran sans banalisation

**A** lors que *Le Monde diplomatique* titrait dans son numéro de juin, «*Les robots ne joueront pas la Traviata*», l'Opéra de Rennes mettait cette œuvre au cœur d'une grande journée dédiée aux technologies de pointe : multidiffusion en direct sur écrans géants dans plusieurs villes bretonnes, captation en son et image ultra haute définition, restitution spatialisée sur tablettes numériques, applications de réalité augmentée... Les chercheurs d'Orange Lab et autres start-up du pôle de compétitivité breton «Image et réseau» s'en sont donné à cœur joie. L'Opéra de Rennes succomberait-il aux sirènes de la robotisation industrielle qui envahit désormais les métiers à valeur ajoutée humaine, comme le dénonce l'article du *Monde diplomatique* ? Au contraire, explique le directeur Alain Surrans : «*Le paradoxe propre à l'opéra, c'est qu'il porte un très haut niveau d'exigence sonore et visuel tout en étant*



LAURENT GUIZARD

Sur la place de l'Hôtel de Ville accessible à tous. Il demande des moyens de haut vol, beaucoup d'artistes et c'est cependant un art populaire facilement compréhensible.» Alain Surrans ajoute que l'opéra a toujours eu l'appétit des technologies nouvelles : la machinerie, l'électricité... «*Aujourd'hui les transformations de l'image influencent les metteurs en scène. Ils sont plus attentifs à la perception de leurs effets.*» Cette journée «opéra sur écrans» offre une forte visibilité médiatique et se veut une fête. En journée, les férus

de technologies et ceux d'opéra se croisent autour des stands à la mairie et, le soir, des milliers de Rennais se massent place de l'hôtel de ville, les yeux vers l'écran géant. Rien à voir, pour Alain Surrans, avec les retransmissions dans les salles de cinéma : «*Je défends le spectacle vivant. Le travail avec l'écran doit rester de l'événement, pas une habitude qui vient se substituer à l'expérience du spectacle vivant.*» Le bilan économique est neutre pour l'Opéra. Il finance la représentation, les entreprises viennent avec leur budget, il y a une réalisation audiovisuelle et la Ville de Rennes met 40 000 euros pour l'écran et les installations techniques. Un budget modeste pour un rayonnement important puisqu'on dénombreait 12 000 personnes dehors devant les différents écrans (Rennes et six autres villes) et les Bretons pouvaient suivre la retransmission en direct sur leurs télévisions locales, en plus de l'Internet et des différés. ■



ENTRETIEN

## «Que le ministère lance une dynamique pour les arts de la rue»

Laetitia Lafforgue, comédienne, nouvelle présidente de la Fédération nationale des arts de la rue.

### Comment se portent les arts de la rue ?

Ils continuent à se structurer et se professionnaliser. Mais, à l'image de la culture en général, ils ne sont pas dans une période forte. En 2012, Aurélie Filippetti s'est rendue aux festivals de Sotteville-lès-Rouen et d'Aurillac. La reconnaissance s'installe peu à peu et, en aucun cas, par opposition aux autres disciplines. Les arts de la rue apparaissent à la seconde place des sorties culturelles des Français après le cinéma, mais ils ont besoin de moyens renforcés pour continuer à inventer ce rapport différent avec les spectateurs. Sur le plan international, s'il y a un pays qui compte dans les arts de la rue, c'est la France.

### Comment s'est traduit cet intérêt d'Auréliel Filippetti pour les arts de la rue ?

Le ministère de la Culture n'a pas de grosses marges de manœuvre budgétaire, mais nous travaillons sur un plan de développement qui n'est pas que financier. Nous voulons que le ministère lance une dynamique en faveur des arts de la rue, en s'appuyant sur les collectivités locales avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler. Et il faut renforcer

l'existant. Il n'y a pas assez de compagnies conventionnées, pas assez d'experts dans les comités qui connaissent le fonctionnement des arts de la rue. Il faut aussi consolider les CNAR et renforcer les aides à la production. Nous demandons à ce que soit prise en compte la relation spécifique avec le public des créations d'art de la rue. Cette approche a besoin d'être valorisée, accompagnée par des dispositifs qui n'opposent pas création et diffusion.

### Où en êtes-vous du projet de conseil pour l'art dans l'espace public ?

Je ne crois pas que cela ait beaucoup avancé. L'idée de ce Conseil national pour l'art et la création dans l'espace public (Cnacep) est de réunir à une même table, avec les professionnels, plusieurs ministères, non seulement la Culture et l'Intérieur, mais aussi l'Économie solidaire, la Jeunesse... Nous nous inscrivons dans un principe de co-construction des politiques culturelles, à travers des schémas d'orientation locaux. Le Cnacep intégrerait les réflexions issues des concertations avec ces partenaires. ■

PROPOS RECUEILLIS PARYVES PÉRENNOU

ILS ONT ÉCRIT



MICHEL GUERRIN  
*Le Monde*

«*Quand on n'a pas d'argent, il faut avoir des idées. Et, pour en avoir, il faut être imprégné de la culture, avoir du souffle, connaître la machine, en avoir fait l'expérience. C'est parce qu'il avait dirigé un festival de théâtre que Jack Lang, aussi, a été un bon ministre. Ce souffle, on ne le sent pas chez Aurélie Filippetti qui semble meilleure à Bruxelles pour défendre en technicienne l'«exception culturelle» en France, pour moderniser un ministère désorganisé et pour affirmer des priorités.*» *Le Monde* du 25 mai

## PAYS DE LA LOIRE : UN CONSEIL CULTUREL RÉGIONAL.

La préfecture des Pays de la Loire a installé, le 11 juin, le premier Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel régional en France. C'est une initiative de l'État et du conseil régional des Pays de la Loire qui souhaitaient créer un lieu d'échanges et de débat sur les politiques culturelles, en région, entre les collectivités et l'État. Le conseil régional des Pays de la Loire avait déjà créé, en 2008, une conférence régionale consultative de la culture. Un cas resté unique sous cette forme.

## ENTRETIEN

## «De grands écarts pour les débuts des jeunes metteurs en scène»

Barbara Engelhardt, responsable artistique du festival Premières.

Le festival Premières, dédié aux jeunes metteurs en scène européens et initié par deux scènes strasbourgeoises, le Maillon et le TNS, a passé le Rhin pour sa huitième édition (du 6 au 9 juin), au Staatstheater de Karlsruhe, nouveau partenaire et coproducteur. Barbara Engelhardt en a conçu la programmation avec ces trois partenaires. Jusqu'à l'été 2012, elle était également conseillère artistique du Standard Idéal à la MC93. Elle dirige le nouveau festival de jeunes metteurs en scènes Fast Forward au Staatstheater Braunschweig.

### Comment voyez-vous évoluer les moyens de production des jeunes metteurs en scène européens ?

Leurs formations se distinguent énormément d'un pays à l'autre, de même que les moyens financiers dont ils disposent. Certains, encadrés par un théâtre avec sa troupe permanente, ses ateliers, auront aussi plus de moyens financiers pour monter de grands projets. D'autres, ailleurs, travaillent sur des formats plus petits. Un jeune metteur en

scène qui est rapidement absorbé par l'institution théâtrale comme les Staatstheater, en Allemagne, en Pologne, en Russie ou Hongrie, a la chance d'enchaîner des expériences très rapidement. C'est comme une prolongation de sa formation. En France, un jeune metteur en scène doit d'abord s'entourer de professionnels assez libres pour s'engager dans un projet qui n'a pas encore de soutien et trouver ses coproducteurs. Il y a donc un décalage, en quantité et en qualité, après la formation.

### Comment les Staatstheater travaillent-ils avec les jeunes metteurs en scène ?

Les staatstheaters ont un vrai besoin d'attirer les jeunes metteurs en scène, de leur proposer des projets, souvent pour leurs petites scènes. Il y a une réelle concurrence entre eux pour avoir le prestige d'être le découvreur. Ils essayent de les suivre sur plusieurs années, mais les jeunes metteurs en scène sont de plus en plus sollicités par plusieurs théâtres et ils font jusqu'à cinq productions par an dans des structures différentes. Mais ils sont sollicités



ALEXANDRE SCHLUB

sur un texte, dans la logique d'une saison construite sur des thématiques, et on leur impose des comédiens.

### L'Allemagne est-elle le pôle d'attraction des jeunes metteurs en scène d'Europe de l'Est ?

Non, la Hongrie, la Pologne ont un théâtre bien vivant. Les moyens de ces structures, dans ces pays, tiennent à leur personnel, avec la troupe permanente de comédiens à temps plein. L'Allemagne n'a pas forcément davantage de moyens financiers, mais ses théâtres ont la mission de créer une vingtaine de spectacles par an. Par conséquent, en ce qui les concerne, l'accueil international passe souvent à la trappe. Avec Premières à Karlsruhe, nous utilisons un fonctionnement à la française pour montrer ce qui se produit à l'extérieur de l'Allemagne.

### Percevez-vous un effet de la «crise» dans leurs créations ?

C'est toujours difficile de trouver la thématique qui préoccupe une génération, mais quelques thèmes se cristallisent, par exemple la question de la rencontre des cultures au sein de l'Europe. Plutôt que l'aspect économique, ce qui domine c'est la recherche de ce que signifie une rencontre culturelle, en s'interrogeant sur la réalité d'une identité nationale, sur les traditions artistiques qui cohabitent dans le théâtre européen et sur ce que cela signifie d'être né dans une génération pour laquelle le théâtre fonctionne avec un marché international. La vraie rencontre, dans sa pratique, ne se fait pas forcément de façon harmonieuse. Il faut d'abord interroger ses propres références culturelles. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

## Montréal : un lieu jeune public en 2015

**CANADA.** Les compagnies montréalaises spécialisées dans le théâtre pour l'enfance et la jeunesse, Le Carrousel (direction Suzanne Lebeau et Gervais Gaudreault) et le Théâtre du Clou (direction Monique Gosselin, Sylvain Scott et Benoît Vermeulen), s'associent pour la création et la gestion du Cube, lieu de recherche pour le théâtre jeunesse, de la petite enfance à l'adolescence. Cet espace qui ouvrira en 2015 dans l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare est fortement

soutenu par le Gouvernement du Québec qui accompagne sa création pour 11 millions de dollars canadiens, sur un budget d'investissement global de 12,3 M\$. Équipé de deux studios et d'une salle multifonctionnelle, Le Cube accueillera des compagnies jeune public internationales pour leurs recherches. Situé dans un quartier en pleine réhabilitation et amené à avoir une forte dimension culturelle, ce lieu n'aura pas de mission de diffusion.

## VITE DIT

- \* Jean-Michel Jarre est le nouveau président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac).
- \* Le conseil d'administration de La Scala de Milan a désigné, à l'unanimité, Alexander Pereira pour diriger le célèbre théâtre, au départ de Stéphane Lissner pour l'Opéra de Paris, en septembre 2015.
- \* Au Bolchoï, les contrats de Nikolaï Tsiskaridzé, danseur étoile, ne seront pas renouvelés après le 30 juin, en relation avec l'affaire de l'agression du directeur artistique Sergueï Filine qu'un autre danseur est accusé d'avoir commanditée.

## Marseille : pétition pour le Gyptis.

Une pétition a été ouverte sur Internet afin de soutenir le Théâtre Gyptis comme lieu dédié au spectacle vivant, suite au projet de la Ville de Marseille d'en faire un cinéma. L'initiative entend également soutenir les équipes salariées et les intermittents travaillant avec le théâtre dirigé jusqu'à la fin de cette saison par la compagnie Chatôt-Voyoucas. La pétition a été signée par plus de 800 personnes.

## Zone franche : et l'emploi artistique étranger ?

Le réseau Zone franche souligne la qualité et le sérieux du travail de la mission parlementaire sur l'emploi dans les métiers artistiques. Mais la fédération regrette que le rapport ait «*totalemment oblitéré la question de l'emploi des artistes étrangers*». Elle réclame qu'une commission se saisisse de ce sujet, «*afin que notre paysage culturel n'évacue pas*

*les enjeux de la coopération internationale et que la volonté de franchir les frontières ne se limite pas à l'exportation des artistes nationaux*».

## Hausse de salaires réclamées.

Trois syndicats de la CGT-Spectacle, le SFA, le Syntac et le SNAM, dénoncent la baisse de pouvoir d'achat des salariés du spectacle vivant : «*Les augmentations proposées par les organisations d'employeurs ne suivent pas l'inflation*, déclarent-ils. Depuis 2005, la vie a augmenté de plus de 16%. Les salaires réels ont augmenté de 4%.» Ils estiment que, depuis la révision de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, en 2010, les employeurs font des propositions «*totalemment insuffisantes, voire inacceptables*» lors des négociations annuelles sur les salaires. Ils réclament 3% d'augmentation des minima pour les artistes-interprètes,

## THÉÂTRE DES CÉLESTINS

# Claudia Stavisky, de Grignan à Shanghai

Cet été, les fêtes nocturnes de Grignan donneront 44 représentations de *Chatte sur un toit brûlant*, mis en scène par Claudia Stavisky, la directrice du théâtre des Célestins, à Lyon. Avec la pièce de Tennessee Williams, Grignan tente un auteur contemporain, rompant avec les Molière, Shakespeare et autres Hugo. «*J'ai fait trois propositions et nous en avons discuté avec les responsables du conseil général de la Drôme et du château de Grignan*, raconte Claudia



CHRISTIAN GANET

Stavisky. *Je ne vois pas pourquoi Tennessee Williams n'y aurait pas sa place. C'est un grand classique !* Jouer à Grignan pose des contraintes particulières puisque l'esplanade doit être libérée pour la visite du public dans la journée. «*Il faut une mise en place ultra-rapide et il faut aussi tenir compte du vent.*» La pièce sera reprise en septembre aux Célestins pour 27 représentations, puis 16 dates en tournée. En fin de saison, la directrice ira à Shanghai pour monter une adaptation du Conte de Monte-Cristo avec les acteurs du Théâtre national de Shanghai. «*C'est le début d'une coopération à l'occasion du cinquantième anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques et avec le soutien de la Région Rhône-Alpes qui est jumelée avec celle de Shanghai.*» Les Célestins, théâtre en régie municipale, jouit d'un soutien financier stable de la Ville, mais devra composer cette saison avec le départ à la retraite en avril 2014 de Patrick Penot, codirecteur, atteint par la limite administrative des 65 ans. La saison actuelle compte un taux de fréquentation de 89% au théâtre lyonnais, soit quelque 117 000 spectateurs. ■

## LE CHIFFRE

# 8,5 millions d'euros

C'est le résultat financier positif de l'année 2012 pour l'Opéra national de Paris. Malgré une baisse de 3,5 millions des concours de l'État, l'établissement national améliore son résultat 2011 de près de 3 millions grâce à la billetterie (+15% à 66 M€) et aux activités commerciales. Celles-ci gagnent 20% : visites du Palais Garnier (4,5 M€), locations d'espaces (2,7 M€) et concessions (3 M€ dont plus d'1 million d'euros qui se renouvellera tous les ans grâce aux premières années d'exploitation pleines du Club Med Gym et de l'Opéra-Restaurant du Palais Garnier). L'opéra annonce également la signature des premiers contrats de licence sous sa marque en 2013.

et 2% à 2,5% selon les autres catégories.

## Première pierre à Sénart.

Aurélié Filippetti était à Sénart le 31 mai pour la pose de la première pierre du futur théâtre de l'agglomération (*la Lettre du Spectacle* du 6 novembre 2009). Porté par le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), ce projet s'inscrit dans la lignée des grands équipements récents (Perpignan, Saint-Nazaire, Albi...) avec une salle frontale de 843 places assises, modulable et une seconde de 303 places (jusqu'à 1 000 debout) pour un coût de 42,3 millions d'euros. L'architecture est signée de l'Atelier Chaix & Morel et associés. Le futur théâtre de



CHAIX & MOREL/ASSOCIÉS

la scène nationale de Sénart sera géré sous forme d'établissement public de coopération culturelle associant le SAN, l'État et le Département de Seine-et-Marne, avec l'équipe de l'association actuelle.

Le théâtre est dirigé par Jean-Michel Puiffe. L'inauguration est prévue en juin 2015.

## Intermittents : gestion en ligne.

Movinmotion est une jeune entreprise qui vient de concevoir une plateforme en ligne pour la gestion d'emplois d'intermittents du spectacle.

Elle a été créée en avril 2012 par Michael Dan, Gilles Van Caneghem, Nominoë Massot et Jean Despax. Le principe consiste à proposer à chaque société cliente un tableau de bord accessible par Internet ([www.movinmotion.com](http://www.movinmotion.com)) qui lui permet de suivre l'avancement de ses embauches et de réaliser, «*en un clic*», toutes les formalités administratives.

## Locus Solus programme à Bourgoin-Jallieu.

La ville de Bourgoin-Jallieu a confié la programmation artistique du théâtre Jean-Vilar, pour la saison 2013-2014 à la plateforme Locus Solus, représentée par Thierry Bordereau, Réjane Bajard, Thierry Vennesson et Anne-Claire Font. Ces anciens de la Compagnie Anonyme sont en résidence depuis deux ans au théâtre Jean-Vilar. Ils ont marqué les dernières saisons du théâtre avec les créations d'Anna Politkovskaïa, de Stefano Massini et Caisses, de Christophe Tarkos. La Ville de Bourgoin-Jallieu fait signe qu'elle prend un virage en douceur en faveur du répertoire contemporain.

## Marion Guerrero : précision.

Citée dans la short-list du centre dramatique national de Besançon, Marion Guerrero est metteuse en scène et non auteur, comme indiqué par erreur dans notre précédent numéro. Marion Aubert, associée à sa candidature, est, elle, auteure.

## LA RÉUNION

## L'océan Indien face au manque de diffusion

Une trentaine de professionnels du spectacle vivant de la Réunion étaient réunis le 10 mai à Saint-Leu au festival Leu Tempo, pour échanger sur les difficultés de diffusion. La Fédération des lieux de spectacle vivant de la Réunion, créée en janvier, rassemble 17 structures. Stéphane Négrin, directeur des affaires culturelles océan Indien, a rappelé que la diffusion à l'international pose des conditions financières et techniques ardues, et privilégie les spectacles visuels et techniquement légers, soutenus par une bonne promotion. Face au problème de l'insularité, il a mis en avant les politiques de séries, citant en exemple la scène conventionnée les Bambous, à Saint-Benoît. Certes, élargir le champ de diffusion serait encore plus efficace et c'est ce que tentent trois lieux à travers le projet Bekali : le Séchoir, le Kabardock et Lésapas accompagnent des artistes en devenir, qui ont développé sept créations depuis 2011. L'exemple de l'Indian Ocean Music Market (Iomma, 23 pays

représentés), lancé par le festival Sakifo, a aussi inspiré les participants qui jugeaient moins compliqué de faire venir des programmeurs à la Réunion que d'envoyer des compagnies à Avignon. Mais les programmeurs de métropole ne peuvent tous être conviés. Des organismes comme l'Institut français ou l'ONDA pourraient jouer un rôle de relais. Sur le modèle du Iomma, un marché régional du spectacle vivant pourrait être créé, notamment pour exporter des productions dans des pays comme l'Australie ou l'Afrique du Sud. En attendant, la Réunion tente de développer des réseaux professionnels voire de jumeler des lieux et des festivals. Le centre dramatique de l'océan Indien est ainsi associé à ceux de Colmar et Nancy, lesquels accueillent des artistes choisis par leurs homologues réunionnais. Vincent Fontano, metteur en scène de la compagnie Ker Béton, déplorait que «*les seules fois où la compagnie est partie de l'île, elle a dû les financer.*»

NICOLAS DAMBRE

## ÉQUIPEMENT

## Ouverture du Métaphone

Du 28 au 30 juin, le Métaphone sera inauguré au sein de l'ancien site minier 9-9 bis à Oignies (62). Celui-ci accueillera à la fois un pôle musical et un pôle patrimonial, chapeautés par Olivier

sa façade et pilotés par une régie. Le lieu proposera 35 spectacles pour sa première saison. D'ici 2015, ouvriront un parcours muséographique, un auditorium de 70 places, des salles de pratiques, un centre de ressources. Le budget de fonctionnement sera alors de 2,7 millions d'euros pour une équipe qui réunira 35 permanents, contre 18 aujourd'hui. «*La labellisation scène de musiques actuelles n'est pas certaine, bien que nous répondions au cahier des charges, l'État se concentre sur la Côte d'Opale. Nous pourrions alors, le cas échéant, défendre une labellisation centre culturel de rencontres*», confie Olivier Galan. ■ N. D.

Galan. La salle de diffusion du Métaphone peut accueillir 500 à 1 000 spectateurs et permettra quelques premières parties en extérieur, grâce à des instruments de musique situés sur



HERAULT ARNOD ARCHITECTES

## Régies autonomes à Toulouse.

Le maire de Toulouse, Pierre Cohen, a fait le choix de régies autonomes pour la gestion du Métronum et du château de la Mounède. Le premier lieu sera consacré aux musiques actuelles, le second est dédié aux musiques du monde. Ils ouvriront fin 2013. **Hervé Bordier**, directeur du pôle des musiques actuelles de la ville et du festival Rio Loco, pilotera les deux lieux avec deux directeurs délégués en cours de recrutement.

## Michel Lefeuvre : contre-sens.

Dans l'interview de **Michel Lefeuvre**, président du SNSP, parue dans notre dernier numéro, il convenait de lire : «*On ne peut que féliciter la ministre pour son souci de concertation*». L'omission du mot «*que*» inversait malheureusement le sens de la phrase.

## Prix des Cent livres.

Le Prix des Cent livres-Emmanuelle Marie 2013, décerné par les Écrivains associés du théâtre, en partenariat avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, a été attribué au Théâtre du Pélican, dirigé par **Jean-Claude Gal**, à Clermont-Ferrand. À travers ce prix, les auteurs récompensent un engagement fort et soutenu en direction de l'écriture dramatique contemporaine. Le prix sera remis le 26 juin, à 19h, au siège de la SACD, à Paris.

## Metz : la SMAC redémarre.

Les travaux de la Boîte à musiques ont repris à Metz. Ils avaient cessé durant un mois à cause d'une mésentente entre l'entreprise de construction et la maîtrise d'œuvre. Le gros œuvre devrait être terminé le 10 juillet. Cette future scène de musiques actuelles ouvrira à la rentrée 2014. Elle sera gérée par l'établissement public de coopération culturelle, Metz en Scènes, dirigé par **Jean-François Ramon** (l'Arsenal, les Trinitaires).

## SUR VOS AGENDAS

## VINCENNES

20 AU 30 JUIN

Festival des écoles du théâtre public. 01 43 74 99 61

## MARSEILLE

21 JUIN

Publics et pratiques culturelles Marseille-Provence 2013  
Par Aix-Marseille Université  
06 09 37 33 72

## 25 AU 27 JUIN

La création artistique avec les publics sous main de justice  
Par Lieux fictifs et Cultures, publics et territoires  
www.resonance-culture.fr

## MONTREUIL

26 JUIN

Circulation et diffusion des œuvres. Des aides : pour qui ?  
Par le Synavi  
http://ufisc.no-ip.org

## LYON

27 JUIN

Projets artistiques participatifs, approches franco-allemandes  
Par Banlieues d'Europe  
www.banlieues-europe.com

## PARIS

27 ET 28 JUIN

Les circulations globales du jazz  
Par le musée du Quai Branly  
www.quaibrany.fr

## LE MANS

28 JUIN

Le Mans fait son cirque  
Journée professionnelle  
02 43 47 45 54

## NIORT

3 AU 5 JUILLET

Journées européennes des lieux de musiques actuelles  
Par la Fédéliema et le Camji  
www.camji.com

## SAINT-NAZAIRE

6 JUILLET

Rencontres de danse aérienne  
La pédagogie de l'artiste aérien. 06 43 34 84 13

## PARIS

8 AU 13 JUILLET

Congrès mondial de théâtre-éducation IDEA  
Par l'Anrat et Idea Paris 2013  
www.idea-paris-2013.org

## Convention de délégation de service public

### SECTION I :

#### AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

##### I.1) Nom et adresse

Ville de Toulon, hôtel de Ville - 8ème étage - avenue de la République - B.P. 1407, à l'attention de M. le sénateur-Maire de Toulon - ancien Ministre, 83056 Toulon. Tél. 04-94-36-32-40. E-mail : marchespublics@mairie-toulon.fr. Télécopieur 04-94-36-31-22. Contact : direction de la commande publique. Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

**I.2) Nature de l'autorité délégente** : Commune.

### SECTION II :

#### OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

##### II.1) Intitulé de la délégation de service public

Délégation de Service Public pour l'exploitation des salles de spectacle Zénith Oméga et Oméga Live pour la Ville de Toulon.

##### II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

La présente procédure est passée en application des articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant d'une procédure ouverte, les candidats devront remettre leur proposition en une seule fois comme suit : Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées. La première enveloppe contiendra les renseignements concernant la candidature. La seconde enveloppe contiendra l'offre.

##### II.3) Objet de la délégation

La présente consultation a pour objet de déléguer par voie de Délégation de Service Public l'exploitation des salles de spectacles zenith omega et omega live, situées Esplanade des Lices - boulevard Commandant Nicolas à Toulon, à un professionnel du monde du spectacle pour une durée de six (6) ans à compter de sa date de notification pour un démarrage prévu à titre indicatif le 10 décembre 2013.

Domaine de la délégation : Autre : Exploitation de salles de spectacles

Durée de la délégation : 6 ans

Autres précisions : La convention prendra effet le 10 décembre 2013.

Lieu principal d'exécution de la délégation : esplanade des Lices - boulevard Commandant Nicolas, 83000 Toulon. Code NUTS FR825.

##### II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

Le Fermier assurera l'exploitation des salles sous sa seule responsabilité, à ses risques et périls, sous le contrôle de la Ville, dans le respect du contrat définitif présentant les prescriptions quantitatives, qualitatives et financières, et du cahier des charges imposé par l'Etat pour les salles bénéficiant du label Zénith Cette gestion fait supporter au délégataire :

- l'aléa économique lié à l'évolution de l'activité,
- l'aléa technique lié à l'obligation de maintenir la continuité du service,
- la responsabilité des dommages causés aux usagers et aux tiers dans le cadre de ce service.

La délégation est attribuée à titre personnel. La Ville met à la disposition du Fermier : une salle de spectacles ZENITH OMEGA, d'une contenance d'environ 8 000 places ; une plate-forme, située au Nord de la Salle ZENITH OMEGA, à usage exclusif de parkings au sol ; une alvéole, située à proximité de cette salle, le long du boulevard du 112e RI, servant actuellement à entreposer divers matériels ; un espace, dénommé OMEGA LIVE, d'une contenance d'environ 400 places et d'une capacité de 800 personnes debout ; les espaces logements et bureaux. Les candidats devront proposer dans leur offre le versement de la partie variable d'une redevance (précisé (H.T.) et (T.T.C.)) en sus de la partie fixe de 100 000 euros (T.T.C.) imposée par la collectivité.

**II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)** : 92320000.

### SECTION III :

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

après analyse des garanties professionnelles et financières ainsi que de l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers ainsi que le respect des obligations fiscales et sociales et celles relatives à l'emploi des travailleurs handicapés (première enveloppe), la commission de délégation de service public dressera la liste des candidatures recevables.

##### III.2) Capacité économique et financière

• Pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement de bilans est obligatoire : les bilans, comptes de résultat et annexes (feuilles CERFA no 2050 à 2059-g) ou documents équivalents, des trois derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans) ou tout document financier permettant de vérifier que le candidat est à même d'exploiter les salles de spectacles et de s'acquitter de sa redevance ;

• sur la base des dispositions de l'article 8 du décret no97-638 du 31 mai 1997 pris pour l'application de la loi no 97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal, les candidats devront également produire un formulaire Not2 dûment complété ou à défaut, les certificats et attestations délivrés par les organismes sociaux (datant de moins de 6 mois) et fiscaux (au 31/12/2012) prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales. Afin de satisfaire aux obligations ci dessus, les candidats établis dans un Etat autre que la France produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

##### III.3) Capacité technique et professionnelle

une notice explicative présentant les capacités techniques du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet du contrat et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public : références professionnelles du candidat, moyens humains (effectifs du candidat) et moyens matériels.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales, les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Dans ce cas, les sociétés candidates devront fournir :

- le certificat établi par le Centre de Formalité des Entreprises ;
  - des éléments de professionnalisme, de savoir faire et de sécurité financière (par exemple par le biais de tous documents ou références de personnels faisant partie de la société, ou de tout autre document intangible) permettant à la personne publique d'apprécier les garanties professionnelles, financières et l'aptitude du candidat à assurer l'accueil et l'égalité des usagers.
- Dans l'hypothèse de constitution d'un groupement, les justifications seront présentées distinctement pour chaque membre du groupement.

### SECTION IV :

#### PROCÉDURE

##### IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité

DSPexploitationsallesZénith2013.

##### IV.2) Modalités de présentation des candidatures

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces justificatives suivantes :

- Document(s) relatif(s) au(x) pouvoir(s) de la personne ou des personne(s) habilitée(s) pour engager le candidat ;
- Dc1 ou équivalent (lettre de candidature) ;
- Dc2 ou équivalent ;
- Sur la base des dispositions de l'article 9 du décret no97-638 du 31 mai 1997 pris pour l'application de la loi no 97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal, les candidats devront également produire une attestation aux termes de laquelle ils reconnaissent ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- Pour les personnes soumises à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L 5212-1 du code du travail, la déclaration annuelle mentionnée à l'article L5212-5 et justification, de l'application éventuelle des articles L 5212-2 ou L 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. L'offre du candidat devra comprendre :
  1. Le " Projet de contrat - Prescriptions quantitatives, qualitatives et financières pour l'exploitation des salles de spectacles Zénith Oméga et Oméga Live à Toulon " ;
  2. Un mémoire technique qui devra comprendre un projet d'exploitation détaillé : moyens mis en œuvre pour proposer aux usagers une programmation de qualité, pour valoriser cette programmation et valoriser plus largement l'image de la Ville



## Annonce N° 13-78137

de Toulon... ;

3. Un projet de document financier accompagné d'un compté d'exploitation prévisionnel sur 6 ans, comportant les conditions économiques et financières : montant de la redevance variable, montant de la subvention, politique tarifaires.

Adresse à la quelle les candidatures doivent être envoyées : Mairie de Toulon - Direction de la commande publique, 8ème étage - avenue de la République - B.P. 1407, 83056 Toulon. E-mail : marchespublics@mairie-toulon.fr.

Tél. 04-94-36-32-40. Télécopieur 04-94-36-31-22.

#### IV.3) Condition de délai

Date limite de réception des candidatures : 2 septembre 2013, à 12 heures.

Si elle n'est pas prévue dans le règlement de la consultation, date limite de réception des offres : 2 septembre 2013, à 12 heures.

#### IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : français

#### IV.5) Critères de sélections des offres

1/ Les moyens mis en œuvre pour proposer aux usagers une programmation de qualité appréciés notamment au regard :

- D'un projet de programmation à destination des publics de chacune des deux salles ;
- Régularité de la programmation tout au long de l'année ;

2/ Les moyens mis en œuvre afin de valoriser auprès des usagers la programmation, ainsi que de manière plus générale promouvoir l'image de la Ville de Toulon appréciés notamment au regard :

- Des actions de communications proposées ;
  - Des moyens mis en œuvre pour l'exploitation et la promotion du site internet.
- 3/ Conditions économiques et financières appréciées notamment au regard :
- Montant de la redevance variable proposé en sus de la partie fixe / Montant de la subvention demandée ;
  - la politique tarifaire proposée, ainsi que les modalités de révision de ces tarifs ;
  - présentation d'un compte d'exploitation prévisionnel sur six ans accompagné des sous-détails relatifs à la masse salariale et au chiffre d'affaire établi en corrélation avec la politique tarifaire.

## SECTION V :

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires** : Non.

#### V.2) Autres informations

Visite sur site : Les candidats auront la possibilité de procéder à la visite du site. Cette visite est facultative. (cf. art.2.3.2 du RC). Le dossier de consultation peut être retiré ou demandé par écrit à l'adresse mentionnée à la section I ou être retiré par voie électronique à l'adresse Internet suivante : <http://www.achatpublic.com>. Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous pli cacheté extérieur contenant deux enveloppes intérieures également cachetées. La première enveloppe contiendra les renseignements concernant la candidature. La seconde enveloppe contiendra l'offre. L'enveloppe extérieure porte les mentions suivantes : " Offre pour Délégation de Service Public pour l'exploitation des Salles de spectacles Zénith Oméga et Oméga Live pour la Ville de Toulon - NE PAS OUVRIR " (cf. article 4.2 du règlement de la consultation). Les plis sont soit remis à l'adresse mentionnée à la section I contre récépissé soit envoyés à la même adresse par courrier recommandé avec avis de réception postal soit transmis à cette adresse par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception. La collectivité n'accepte pas la remise de plis par voie dématérialisée. Les dossiers de candidature incomplets pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une régularisation dans les conditions définies dans le décret n° 97-638 du 31 mai 1997 qui prévoit que les candidats seront invités à compléter leur dossier sous quarante-huit heures par tout moyen permettant de donner date certaine à leur arrivée. Toutefois, les candidats sont invités à remettre un dossier complet. L'autorité habilitée à signer la convention engagera librement les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix. Les candidats admis en phase de négociation seront informés par écrit des modalités de la négociation (date, heure et points abordés). Le contrat de délégation de service public sera négocié dans les conditions fixées à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A l'issue de la négociation, le maire ou son représentant proposera au Conseil Municipal le choix d'un candidat et du projet de contrat.

#### V.3) Procédures de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, B.P. 40 510, 83041 Toulon Cedex 9. E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr.

Tél. (+33)4-94-42-79-30, télécopieur (+33)4-94-42-79-89.

URL : <http://toulon.tribunal-administratif.fr/ta-caa>.

V.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de TOULON ou Direction de la Commande Publique de la ville de TOULON (cf. coordonnées ci-dessus)

**V.4) Date d'envoi du présent avis** : 10 juin 2013.

## GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE

LA SOCIÉTÉ MIRABEAU, DÉLÉGATAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE RECRUTE :

### SON / SA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E) (H / F)

**Type de contrat** : CDI - Poste à pourvoir : dès que possible - Lieu : Aix en Provence

**Salaires** : statut cadre groupe 3, rémunération selon expérience et convention collective SYNDEAC des entreprises culturelles

Le Grand Théâtre de Provence - salle de concert de 1380 places dédiée à la musique et à la danse, 90 représentations en moyenne et 115 000 spectateurs payants par saison, organisateur du Festival de Pâques d'Aix en Provence -, recrute son/sa secrétaire général(e).

#### FONCTIONS

Placé(e) sous l'autorité du Directeur du Théâtre, à la tête d'une équipe de onze personnes, et en liaison avec les théâtres du Gymnase (Marseille) et du Jeu de Paume (Aix) réunis en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) pour leur plateforme de billetterie, il/elle :

- Définit et met en œuvre la stratégie de communication et de relation(s) avec la presse pour la saison du Grand Théâtre de Provence et pour le Festival de Pâques d'Aix en Provence,
- Définit et met en œuvre les stratégies de développement, de fidélisation du public et de commercialisation des spectacles pour le Grand Théâtre de Provence, avec les théâtres partenaires du Jeu de Paume (Aix) et du Gymnase (Marseille), ainsi que pour le Festival de Pâques d'Aix en Provence,
- Conçoit et coordonne tous les projets pédagogiques et de médiation culturelle du Grand Théâtre de Provence, en lien avec l'association ASSAMI, ainsi que tous les projets évènementiels du Théâtre (lancement de saison, journées du Patrimoine, etc.)
- Entretient les partenariats avec les structures culturelles de la région : Festival d'Art Lyrique d'Aix en Provence, Conservatoire, CCN etc.
- Assure le management de son équipe (définition des tâches et des objectifs, définition des méthodes de travail, suivi de l'équipe, évaluation annuelle, plan de formation),
- Assure le suivi budgétaire des activités de son service,

#### PROFIL ET FORMATION

- Expérience similaire dans une structure de dimension nationale
- Connaissances musicales et goût pour la musique classique
- Forte capacité de management et d'organisation
- Rigueur, méthode et capacité d'analyse
- Sens de l'initiative, autonomie et dynamisme
- Sens des relations humaines et esprit d'équipe
- Grande disponibilité y compris les soirs et les week-ends
- Niveau Grandes Ecoles, 3e cycle de gestion des affaires culturelles ou équivalent souhaité
- Anglais indispensable.

#### POUR POSTULER

Envoyer une lettre de motivation et un cv par courrier à l'attention de :

Dominique Bluzet - Grand Théâtre de Provence - 380 avenue Max Juvénal - 13100 Aix-en-Provence

Ou par email à l'adresse suivante : [virginiebordon-biron@legrandtheatre.net](mailto:virginiebordon-biron@legrandtheatre.net)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES** : Tel standard : 04 42 91 69 70 - [www.lestheatres.net](http://www.lestheatres.net)

PHOTODIAPHR

## Le Conseil général d'Indre-et-Loire recrute par voie statutaire pour son service Action Culturelle

### un Conseiller développement culturel territorial et éducation artistique h/f

Cadre d'emplois des attachés territoriaux

#### Missions

Sous l'autorité du Chef du Service, vous aurez pour rôle :

- le suivi et l'impulsion des politiques culturelles
- l'expertise des différents secteurs du spectacle vivant et notamment la musique et la danse
- l'accompagnement des projets portés par les acteurs culturels
- la mise en place d'actions de partenariat
- la mise en cohérence des différents projets en fonction des orientations politiques de la collectivité
- la participation à l'organisation du service et à la préparation budgétaire.

#### Compétences

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans le domaine culturel (licence ou master). Expérience dans le domaine du spectacle vivant et musical.

Retrouvez le détail de l'offre sur le site internet du Conseil général : [www.cg37.fr](http://www.cg37.fr)

Renseignements : Mesdames Sylvie TROUILLEBOUT ou Caroline BERTHONNEAU, Chargées de recrutement, DRH et de la Communication interne, au 02.47.31.48.84 ou 02.47.31.49.04.

Merci d'adresser votre candidature accompagnée d'un CV et de la copie de votre dernier arrêté d'avancement d'échelon à Monsieur le Président du Conseil général d'Indre-et-Loire, DRH et de la Communication interne, Place de la Préfecture, 37927 TOURS CEDEX 9 ou par mail à [recrute@cg37.fr](mailto:recrute@cg37.fr)



[www.cg37.fr](http://www.cg37.fr)



**LA VILLE DE CHARLEVILLE-MEZIERES**  
 Ville natale de Arthur Rimbaud - Capitale mondiale des théâtres de marionnettes  
 Recrute pour le TCM / Théâtre de Charleville - Mézières

## UN(E) CHARGÉ(E) DES PUBLICS

Statutaire de catégorie B (H/F)

Placé(e) sous l'autorité du directeur du théâtre et en étroite relation avec les autres agents du théâtre, vous serez chargé(e) notamment de :

- définir et mettre en œuvre les stratégies de relations et de médiation avec les publics et d'accueil du public dans un souci d'ouverture et de convivialité
- préparer, mettre en œuvre et accompagner la politique de relations publiques avec les habitants, les opérateurs de proximité et le public : groupes, associations, centres sociaux et médico-sociaux, comités d'entreprises, théâtres limitrophes et ainsi que les établissements scolaires
- conseiller et présenter les spectacles de la saison aux différents organismes précités
- conquérir des nouveaux publics, publics prioritaires pour faciliter l'accès à la culture et aux pratiques artistiques
- développer et coordonner des actions de sensibilisation autour des spectacles et résidences avec les différents partenaires sur le territoire et autres activités tout en créant du lien social (ateliers, rencontres...)
- planifier et évaluer les actions pour rendre compte des dimensions administratives, artistiques, pédagogiques et budgétaires de ces actions pour le bilan d'activité annuel
- mettre en place des outils pour améliorer la connaissance du public du théâtre
- maîtriser le logiciel de billetterie pour le suivi des réservations, gérer le planning de visites annuelles du théâtre et compléter l'équipe pour l'accueil quotidien du public

De formation supérieure, niveau licence ou master, vous possédez une excellente connaissance du milieu du spectacle vivant, ainsi qu'une aisance de prise de parole en public et une bonne maîtrise de la communication écrite.

Votre sens de l'organisation, votre dynamisme et votre grande disponibilité au service du public seront des atouts pour réussir les missions confiées.

Merci d'adresser votre candidature lettre manuscrite, CV et photo **avant le 25 juin 2013** à Madame le Maire -Mairie Place du Théâtre BP 490 - 08109 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

PROF. CULTURE

**Le THÉÂTRE DE L'OUEST  
 PARISIEN DE BOULOGNE  
 BILLANCOURT (92)**



recherche

## UN(E) CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES PUBLICS

### Missions

**Sous la responsabilité de la Secrétaire Générale du Théâtre, le ou la Chargé(e) de Relation Publiques aura pour missions principales :**

- **La mise en œuvre de la stratégie de développement et de fidélisation du public :** ♦ auprès du public de proximité : associations, comités d'entreprises, conservatoire, abonnés ♦ auprès du public scolaire (collèges et lycées), avec notamment la rédaction des dossiers pédagogiques, organisation des animations en milieu scolaire... ♦ Mise en place et suivi des animations de sensibilisation ♦ Visites du Théâtre
- **Participation à certaines actions de communication comme :** ♦ Les lignes programme ♦ La rédaction des programmes de soirée pour les créations ♦ Les liens internet ♦ Relecture des documents de communication

### Compétences requises

- ♦ **Une expérience de 3 ans minimum dans une fonction similaire.**
- ♦ Une excellente qualité rédactionnelle, des qualités relationnelles, le goût du travail en équipe, un sens de l'écoute, polyvalence, dynamisme, capacité d'autonomie. ♦ Une connaissance du milieu culturel et une bonne culture générale. ♦ Maîtrise des outils informatiques et internet. ♦ La connaissance du logiciel de billetterie RODRIGUE serait un plus. ♦ Cette fonction nécessite une disponibilité en soirées et en week-ends pour l'accueil du public et d'éventuels remplacements en billetterie.

- **CDI, temps complet - 35 h par semaine modulées**
- **Salaire de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles selon expérience**

Envoyer CV et lettre de motivation à :  
 Anne-sophie Dupoux, Administratrice  
 Place Bernard Palissy - 92100 Boulogne / administration@top-bb.fr



esba

L'Établissement Public de  
 Coopération Culturelle  
 "Ecole supérieure des  
 beaux-arts Tours Angers Le  
 Mans" recrute  
 pour son site d'Angers

## Un chargé de communication (h/f)

**(Cadre d'emplois  
 des rédacteurs territoriaux)**

### MISSIONS

**Mettre en œuvre la communication externe** pour informer des activités et contribuer au rayonnement de l'établissement.

**Mettre en œuvre la communication interne** et réaliser l'affichage à destination des étudiants (agenda pédagogique, absences, présence d'artistes visiteurs, évènements particuliers...) et des enseignants.

**Gérer les expositions :** organisation et logistique, suivi des emprunts et retour des œuvres, suivi administratif et financier en lien avec l'assistante de direction, communication (flyers, invitations...).

**Assurer le suivi et la mise à jour du site Internet.**

**Assurer et participer à l'organisation** des journées portes ouvertes et autres évènements.

**Réaliser différents documents de communication,** suivre la chaîne graphique et d'impression, suivre l'envoi aux différentes listes de diffusion.

**Réaliser des dossiers de presse,** organiser les conférences de presse, réaliser et suivre les insertions presse.

**Participer à l'élaboration du rapport d'activités** (statistiques, mise en forme...) et participer à l'élaboration du livret de l'étudiant

### PROFIL

**Avec une formation Bac+2 / Bac +3 en communication** ou dans le domaine administratif avec une spécialisation en communication, vous êtes reconnue pour votre efficacité dans le suivi de vos dossiers et pour la qualité de leur mise en œuvre.

**Créatif et autonome,** vous êtes à l'aise avec les outils de PAO, d'infographie, le Pack Office et les outils de mise à jour de sites Internet.

**Rigoureux et méthodique,** vos qualités rédactionnelles sont reconnues.

**Vous avez le sens du contact** et appréciez à ce titre le travail d'équipe.

La connaissance du logiciel SUIPI serait appréciée.

Merci d'adresser votre candidature par courrier  
 (lettre de motivation + CV)

**avant le 26 JUIN 2013**

Madame La Présidente de l'EPCC Ecole supérieure des beaux-arts  
 Tours Angers Le Mans  
 75 Rue Bressigny - 49100 ANGERS



La Ville d'Orly, 21 459 habitants, recrute

## 1 DIRECTEUR TECHNIQUE H/F pour son Centre Culturel

(cadre d'emploi, catégorie A)

### MISSIONS

Sous l'autorité de la directrice de l'Action culturelle, vous serez chargé(e) de :

- L'étude de la faisabilité technique des spectacles pressentis pour la programmation du centre culturel
- L'évaluation et de la planification des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation technique des représentations et du fonctionnement général du bâtiment.
- La coordination, du montage et du démontage technique des manifestations culturelles.
- L'encadrement et de l'organisation du travail de l'équipe technique (personnel intermittent du spectacle).
- Gestion de l'intendance du bâtiment et du parc d'équipements techniques, en respectant les consignes de sécurité applicables à ce type de structure.

### PROFIL

Bac +5, formation technique supérieure – expérience similaire exigée.

Sensibilisé(e) au respect des consignes de sécurité et d'incendie, vous maîtrisez les techniques du spectacle. Doté(e) d'un bon relationnel, vous avez une expérience significative dans l'encadrement d'équipes techniques. Votre sens de l'initiative et des responsabilités seront de véritables atouts pour réussir à ce poste. Enfin vous maîtrisez l'outil informatique (messagerie, Word, Excel).

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

Poste permanent, recrutement par voie statutaire ou contractuelle.

35h hebdomadaires, horaires variables en fonction de la programmation des manifestations (soirée/week-end).

### RÉMUNÉRATION

Statutaire - Régime indemnitaire et prime annuelle forfaitaire.

### CONTACT

Merci de faire parvenir une lettre de motivation et un CV à l'attention de Mme la Maire à l'adresse suivante :  
Direction des ressources humaines – BP 90054  
94 311 Orly Cedex ou par mail à  
[recrutement@mairie-orly.fr](mailto:recrutement@mairie-orly.fr)

PROFILCULTURE



ANGERS 21  
Un rayonnement partagé pour Angers

LA VILLE D'ANGERS  
recrute (H/F)

## LE RESPONSABLE TECHNIQUE DES THEATRES

Cadre d'emplois des techniciens – ouvert aux agents de maîtrise remplissant les conditions statutaires pour être nommés technicien à la promotion interne

### MISSIONS :

Rattaché à la Directrice des Théâtres et avec votre équipe de 13 collaborateurs, vous coordonnerez l'activité technique pour les 3 théâtres (Grand Théâtre ; Chanzy ; Salle Claude Chabrol),

A ce titre, vous devrez :

- En tant que régisseur général, préparer en amont la faisabilité des projets : études des fiches techniques, préconisations, prévision des moyens humains et techniques nécessaires, sécurité des représentations.
- Etre garant du bon déroulement des manifestations.
- Coordonner et encadrer une équipe de techniciens du spectacle en lien avec les agents de maîtrise : gestion des plannings, développement de la polyvalence en s'appuyant sur les compétences, formation, sécurité.
- Dans une logique d'optimisation des moyens (budget ; utilisation des matériels) : construire et analyser des outils de suivi de l'activité. gérer les achats et la maintenance des matériels dans le respect des principes de la commande publique, et dans une projection à moyen et long terme.
- en lien avec le service des Bâtiments, effectuer le suivi de la maintenance des bâtiments et superviser les questions de sécurité incendie.
- en tant que membre de l'équipe de direction des théâtres, contribuer à la planification de l'activité globale et à son analyse.
- Dans le cadre du projet de service en cours d'élaboration, contribuer à la redéfinition de l'organigramme de l'équipe technique et de ses missions.

### PROFIL :

Disposant d'une solide connaissance technique du spectacle vivant, vous êtes idéalement doté d'une spécialité en son et/ou lumière.

Votre expertise et votre expérience du travail en équipe vous permettent de fédérer une équipe autour d'un projet dans un esprit de concertation

Vous savez faire preuve de rigueur, d'initiative et de réactivité.

Adressez votre candidature manuscrite, accompagnée d'un CV et d'une photo d'identité à :

Monsieur le Maire  
Ville d'Angers - Hôtel de Ville  
CS 80011  
49020 ANGERS CEDEX 02

**Avant le 21 juin 2013**



[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

La Communauté d'Agglomération  
de Laval (95 000 habitants)

RECRUTE



## 1 Directeur Technique

du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux

POSTE À TEMPS COMPLET

### Missions

Placé sous l'autorité du Directeur du Théâtre, vous assurerez les missions suivantes :

#### 1 - Coordonner la mise en place des spectacles :

- Établir et assurer des plannings annuels et hebdomadaires du théâtre
- Étudier les contraintes, les fonctionnalités et les conditions d'équipement du lieu d'accueil selon le thème des spectacles
- Établir les plans d'implantations et les relevés
- Définir et suivre les besoins en location ou prêts de matériel
- Coordonner les répétitions, les montages et les démontages du matériel technique
- Accueillir les compagnies de spectacle
- Participer ponctuellement aux activités de régisseur son/lumière.

#### 2 - Encadrer les missions et les activités des personnels techniques :

- Évaluer les besoins humains en fonction des activités
- Recenser les besoins en formation des personnels techniques
- Contrôler les qualifications des agents intervenant sur le lieu de spectacle.

#### 3 - Superviser l'entretien du théâtre :

- Contrôler l'état des lieux relatif à l'entretien du bâtiment
- Établir et suivre le planning des interventions techniques
- Superviser et coordonner les interventions de maintenance des matériels
- Participer à l'évaluation des besoins techniques en matériel et/ou interventions sur le bâtiment.

#### 4 - Garantir la sécurité du théâtre et des installations :

- Élaborer le plan de charge lié à l'application des règles de sécurité pour chaque spectacle
- Émettre un avis technique, participer aux visites des commissions de sécurité et suivre leurs préconisations
- Participer à l'élaboration des plans de prévention et à l'évaluation des risques
- Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité concernant les montages, le matériel, les équipements et les travaux
- Veiller au respect des consignes de sécurité et des bonnes pratiques de travail dans l'établissement
- Superviser l'évacuation du lieu d'accueil en cas d'urgence.

### Qualifications souhaitées

- Expérience dans un poste similaire fortement souhaitée
- Management
- Organiser et garantir la prévention des risques et la sécurité
- Optimiser la gestion des équipements
- Compétences techniques du spectacle vivant : lumière, son, audiovisuel, électricité, régie en extérieur, bases en physique et résistance des matériaux
- Connaissance du milieu du spectacle vivant, des collectivités territoriales et des règles de l'achat public
- Connaissances des réglementations en matière de sécurité, des procédures administratives et juridiques, règles et normes applicables aux établissements recevant du public (ERP)
- Réaliser des études techniques préalables à la mise en place d'événements
- Planifier et suivre des activités techniques.

### Qualités souhaitées

- Qualités relationnelles
- Organisation
- Rigueur
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à gérer le stress
- Disponibilité.

### Informations complémentaires

- Catégorie B
- Statutaire : Fournir dernier arrêté de nomination
- Temps complet : horaires irréguliers avec amplitudes variable en fonction des contraintes liées aux spectacles (soir, nuit, week-end)
- Rythme de travail lié à la programmation des spectacles, répétitions ou résidences
- S'intéresser aux activités des autres théâtres et entretenir des liens avec les équipes techniques de ceux-ci
- Habilitation électrique, Sauveteur Secouriste du Travail, SSIAP 1 (Service Sécurité Incendie et Assistance à la Personne)
- Avantages sociaux : CNAS et employeur

POSTE À POURVOIR LE :  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2013

Candidatures à adresser avant le :  
15 juillet 2013

Personne à contacter : Monsieur  
Pierre JAMET, Directeur du Théâtre,  
Tél. : 02.43.49.45.59

Candidature à adresser à : Monsieur  
le Président de Laval-Agglomération  
- 11, allée du Vieux Saint Louis -  
CS 60809 - 53008 LAVAL CEDEX



La Maison de la Culture d'Amiens est un centre de création et de production. Elle propose une programmation variée : théâtre, musique, danse et cirque, mais aussi des expositions d'art contemporain et une programmation cinéma à laquelle s'ajoute un label de jazz, Label Bleu. Depuis 2010, elle organise le festival « Art, villes et paysage - Hortillonnages Amiens ».

La Maison de la Culture d'Amiens recrute son

## DIRECTEUR TECHNIQUE H/F

Sous l'autorité du Directeur de la Maison de la Culture, en collaboration avec l'administratrice, le secrétaire général et la directrice de production, il fait partie de l'équipe de Direction et il est responsable de la gestion technique des activités de la Maison de la Culture : accueil, création et production de spectacles, tournées, cinéma, expositions, manifestation Hortillonnages.

Il encadre un régisseur général et l'ensemble de l'équipe technique composée de 14 personnes (Régisseurs, responsable sécurité bâtiment, secrétaire technique, gardiens, agents d'entretien, opérateurs projectionnistes).

### LES PRINCIPALES MISSIONS

- Il étudie la faisabilité des projets et les valide, il rédige les fiches techniques.
- Il a la responsabilité des études techniques, de l'élaboration des budgets techniques, de l'évaluation des besoins en personnel, de la mise en œuvre et du suivi des activités de la MCA.
- Il prépare et s'assure du suivi des budgets et des investissements.
- Il gère :
  - la planification et l'organisation de l'activité du personnel technique dans le respect de la législation, des accords d'entreprise et des budgets établis.
  - le budget lié au fonctionnement technique du théâtre.
- Il s'assure du respect de la réglementation hygiène et sécurité, tant pour le personnel que pour le public, du respect de la réglementation ERP en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les spectateurs et se charge du suivi administratif (autorisations, commissions, registres).
- Il effectue le suivi de la maintenance du bâtiment, ainsi que l'entretien du matériel technique et le suivi des travaux.

### PROFIL ET COMPÉTENCES

- Expérience à un poste similaire souhaitée.
- Sens de l'organisation et du management
- Maîtrise de l'informatique et du logiciel autoCAD et Régie spectacle.
- Connaissance en hygiène, sécurité et conditions de travail.
- Connaissance des réglementations ERP, formation sécurité incendie, SSIAP, habilitation électrique.
- Stage sécurité de la licence d'entrepreneur du spectacle serait un plus.

### CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION

Selon la convention nationale collective des entreprises artistiques et culturelles. CDI, temps plein. Rémunération selon expérience. Poste à pourvoir le plus tôt possible.

**Date limite des candidatures 27/06/013.**

**Candidature à envoyer à Monsieur Gilbert FILLINGER  
MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS  
CS 60631 - 80006 AMIENS CEDEX 1  
Ou par mail à : b.perin@mca-amiens.com**

## Structures de création et de diffusion

### Direction

**CULTURE O CENTRE** (45). Directeur (h/f). Cand. 23/06. Entretiens dès le 1/07. Pour le 1/09. sylvie.dupuis@cultureocentre.fr

### Administration / production / diffusion

**GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE** à Aix-en-Provence (13). Secrétaire général (h/f).

→ Voir page 11

**LE CONCERT LORRAIN** à Metz (57). Chargé de diffusion et administration (h/f). Cand. avant le 3/07. À pourvoir le 1/09. info@leconcertlorrain.com

**L'ÉPICERIE MODERNE** à Feyzin (69). Chargé de l'administration (h/f). Cand. avant le 24/06. damien@epiceriemoderne.com

**THÉÂTRE DE SURESNES JEAN VILAR** (92). Chargé de relations publiques (h/f). Cand. avant le 25/06. CDD dès le 26/08. secretariat.general@theatre-suresnes.fr

**TANDEM** à Toulon (83). Administrateur (h/f). Cand. avant le 21/06. administration@tandem83.com

**TRÉTEAUX DE FRANCE** (93). Chargé de production, diffusion (h/f). Cand. avant le 18/06.

Entretiens les 28/06 et 30/07. À pourvoir en septembre. www.treteauxdefrance.com

**LES PRODUCTIONS DU VENDREDI** à Toulouse (31). Chargé de production et diffusion (h/f). Cand. 30/06. m.cardon@lesproductionsduvendredi.com

**AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS** à Roubaix (59). Administrateur (h/f). Cand. avant le 23/06. Entretiens dès le 8/07. Pour le 2/09. direction@ara-asso.fr

**GARE AU THÉÂTRE – COMPAGNIE DE LA GARE** (94). Administrateur (h/f). À pourvoir le 1/10. Cand. avant le 30/07. aouar@gareautheatre.com

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**. Responsable de la E-billetterie culture, régisseur (h/f). aggllosqy-332818@cvmail.com

**VILLE DE CHILLY-MAZARIN** (91). Directeur du conservatoire de musique et de danse (h/f) + Assistant de direction au conservatoire (h/f) + Chargé des animations (h/f). contact@ville-chilly-mazarin.fr

**VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE** (77). Directeur de la communication et de la culture (h/f). www.ville-montereau77.fr

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES HAUTS-DE-BIÈVRE** à Châtenay-Malabry (92). Directeur des équipements culturels et sportifs (h/f). Cand. avant le 12/07. Pour le 2/09. cahb@agglo-hautsdebievre.fr

→ Voir page 12

**LA NACELLE-THÉÂTRE DU MANTOIS** (78). Attaché aux relations publiques et au développement culturel (h/f). Cand. avant le 25/06. Pour le 2/09. recrutementnacelletdm@gmail.com

**LA CARÈNE** à Brest (29). Chargé de billetterie et des relations avec les publics. Cand. avant le 7/09. À pourvoir le 1/10. anne.martin-gallou@lacarene.fr

**THÉÂTRE DU PETIT MATIN**. Chargé de communication (h/f). Cand. avant le 23/06. CAE CUI à pourvoir le 2/09. theatredupetitmatin@free.fr

**TANDEM** à Toulon (83). Assistant de communication, communication Web, community management (h/f). Cand. avant le 28/06. À pourvoir le 2/09. com@tandem83.com

**MAISON DE LA DANSE** à Lyon (69). Assistant communication CDD de septembre à juin 2014. recrutementcomm@maisondeladanse.com

**TRÉTEAUX DE FRANCE** (93). Responsable de la communication (h/f). Cand. avant le 18/06. Entretiens les 27/06 et 8/07. CDI à pourvoir en septembre. www.treteauxdefrance.com

**SCÈNE NATIONALE BAYONNE - SUD-AQUITAIN** (64). Régisseur principal (h/f). CDI dès le 2/09. Cand. avant le 14/07. scenenationale@snbsa.fr

**THÉÂTRE RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE** à Cholet (49). Régisseur général (h/f). Pour début 2014. 02 41 75 35 40. pp.trpl@wanadoo.fr ; www.trpl.fr

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULÈME** (16). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 21/06. f.chesneau@grandangouleme.fr

**ORCHESTRE RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE** recrute un Régisseur d'Orchestre. Cand. avant le 30/06. contact@orchestrenormandie.com

**SCÈNE NATIONALE D'ALBI** (81). Régisseur général (h/f). Cand. avant le 1/07. CDI pour le 1/10. www.profilculture.com

**Autres**

**COMÉDIE ITINÉRANTE**. Cand. avant le 10/07. À pourvoir le 1/09. fclamart@lacomédie.fr

**LES SPECTACLES SANS GRAVITÉ - L'AÉRONEF**. Caissier (h/f). Cand. avant le 30/06. Pour le 3/09. recrutement.aeronef@gmail.com

**COMPAGNIE SOUND TRACK** à Chaumont (52). Responsable des ventes, chargé de diffusion (h/f). contact@ciesoundtrack.com

**CULTURES DU CŒUR** 13 à Marseille (13). Chargé de mission (h/f). Cand. avant le 30/06. Entretiens en juillet. Pour le 2/09. direction.cdc13@orange.fr

## Organismes

**ITEMM** au Mans (72). Formateur en techniques du son (h/f). Cand. avant le 28/06. À pourvoir le 19/08. direction@itemm.fr

**ADDAV 56** à Vannes (56). Chargé de mission création-diffusion (h/f). Cand. avant le 21/06. À pourvoir le 2/09. contact@addav56.org

## Fonction publique territoriale

**CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE ET LOIRE** (37). Conseiller développement culturel territorial et éducation artistique (h/f).

→ Voir page 11

**VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES** (08). Chargé des publics (h/f). → Voir page 12

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS TOURS ANGERS LE MANS**. chargé de communication (h/f). → Voir page 12

**VILLE D'ORLY** (94). Directeur technique du centre culturel (h/f). → Voir page 13

**VILLE D'ANGERS** (49). Responsable technique des théâtres (h/f). → Voir page 13

**LAVAL AGGLOMÉRATION** (53). Directeur technique du Théâtre (h/f). → Voir page 14

## ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

### La lettre du spectacle

Contactez-nous  
Tél. 02 40 20 60 21  
Fax 02 40 20 60 30  
emploi@lalettredu spectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

**VILLE DE BOURGES** (18). Directeur du conservatoire de musique et de danse a rayonnement départemental de bourges (h/f). emploi@ville-bourges.fr

**RÉGIE BOCAPOLE** (79). Technicien son et lumières (h/f). Cand. avant le 23/06. À pourvoir le 2/09. m.guicheteau@paysbocagebressuirais.com

**VILLE DE VAULX-EN-VELIN** (69). Directeur du Centre culturel Charlie Chaplin (h/f). Cand. avant le 26/06. 04 78 79 53 16.

**VILLE DE THIONVILLE** (57). Chargé de mission culture (h/f). Cand. avant le 26/06. rhp@mairie-thionville.fr

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**. Responsable de la E-billetterie culture, régisseur (h/f). aggllosqy-332818@cvmail.com

**VILLE DE CHILLY-MAZARIN** (91). Directeur du conservatoire de musique et de danse (h/f) + Assistant de direction au conservatoire (h/f) + Chargé des animations (h/f). contact@ville-chilly-mazarin.fr

**VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE** (77). Directeur de la communication et de la culture (h/f). www.ville-montereau77.fr

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES HAUTS-DE-BIÈVRE** à Châtenay-Malabry (92). Directeur des équipements culturels et sportifs (h/f). Cand. avant le 12/07. Pour le 2/09. cahb@agglo-hautsdebievre.fr

Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur [www.pole-emploi-spectacle.fr](http://www.pole-emploi-spectacle.fr)

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations  
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

## MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations :  
mouvements@lalettreduspectacle.com

**THÉÂTRE DU NORD.** Le comédien et metteur en scène Christophe Rauck vient d'être nommé à la direction du Théâtre du Nord, Centre dramatique national de Lille-Tourcoing, et de l'École professionnelle supérieure d'art dramatique. Actuel directeur du Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, il succédera le 1<sup>er</sup> janvier à Stuart Seide.



ANNE NORMANN

**LE PHARE, CCN DU HAVRE HAUTE-NORMANDIE.** Louis Logodin a remplacé Anne-Cécile Corneillet au poste de secrétaire général du Phare, centre chorégraphique national du Havre Haute-Normandie. Il était auparavant chargé de production et de développement chez XLR Project, à Lyon. Il est également cofondateur de Project AEDI (Asia Europe Digital Art Immersion).

**CIRCA AVIGNON.** Catherine Dan va être nommée directrice du Centre international de recherche, de création et d'animation (Circa) de la Chartreuse du Val-de-Bénédiction, à Villeneuve-lès-Avignon. Elle succédera à François de Banès Gardonne.

**CNV.** Olivier Poubelle (Astérios...) est nommé membre du conseil d'administration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, comme représentant des entrepreneurs de spectacles, en remplacement de Jean-Claude Camus, démissionnaire.

## PARCOURS

## Michèle Addala, directrice artistique de la compagnie Mises en Scène

Elle fait l'ouverture du Festival d'Avignon avec *La Parole des papillons*.

Presque trente ans après son arrivée à Avignon, la metteuse en scène Michèle Addala vit une consécration. À travers *La Parole des papillons*, une commande pour le Festival d'Avignon 2013, elle affirme le processus qu'elle toujours revendiqué, fondé sur une collaboration avec les habitants de quartiers défavorisés. «*C'est un travail de création partagée*», insiste-t-elle, pointant les ateliers de parole et les journées d'improvisation qui ont précédé cette nouvelle pièce. Ce qui se traduit, sur le plateau, par la présence de 27 personnes dont huit acteurs professionnels et une violoncelliste. Dans les années 1970, elle fait ses classes aux conservatoires d'Amiens, d'Avignon ainsi qu'au Théâtre Vitez (Aix) : «*On commençait à travailler sur la création collective, se souvient l'artiste. C'était très expérimental.*»



D. R.

Elle y prend goût et c'est pourquoi, après un parcours de comédienne, elle se lance dans la mise en scène. Arrive un moment charnière en 1982, lorsqu'elle commence à conduire des ateliers de remise à niveau scolaire à Montclar, un quartier populaire d'Avignon, en s'appuyant sur le théâtre. «*Les jeunes croyaient que j'étais folle, confie-t-elle. Je leur ai montré que le théâtre, c'était un espace de liberté. Je les ai gagnés comme ça.*» Le courant passe si bien qu'une troupe naît. Elle deviendra, en 1985, l'association «Mises en scène». Au fil des années, la structure évolue. Elle intervient ainsi dans différents milieux, notamment en centres hospitaliers. Elle investit un lieu en 1999, puis l'achète en 2002. Le site, baptisé L'Entrepôt, est désormais un lieu de diffusion et de résidence. **MARJOLAINE DIHL**

**CENTRE NATIONAL DU THÉÂTRE.** Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale déléguée de l'Institut français, a été réélue à la présidence du Centre national du Théâtre. Stéphane Fiévet a reçu l'agrément officiel de la ministre de la Culture pour succéder à Jacques Baillon comme directeur, le 1<sup>er</sup> novembre. Il est délégué au théâtre au sein de la Direction générale de la création artistique.

**PÔLE SUP'93.** le compositeur Marc-Olivier Dupin a été retenu au poste de directeur du Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France. Actuel conseiller du président du Centre national du cinéma et président de l'Institut technologique européen des métiers de la musique, il a été directeur de l'Orchestre national d'Île-de-France, puis de France Musique et de la direction de la musique à Radio-France.

**LA GRAINERIE.** Début septembre, Serge Borrás sera le successeur de Geo Martinez à la direction de la Grainerie (Caravane de Cirques), fabrique des arts du cirque et de l'itinérance à Balma (31).

**LE SONIC.** Brice Tessier, est désormais régisseur responsable des studios de répétition pour le son du Sonic, futur pôle de répétition pour les musiques actuelles au Havre (76) dont l'ouverture est prévue en septembre. Il était précédemment régisseur de la Bouche à l'Oreille, à Cholet (49).

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ANNECY.** François Deschamps, directeur des affaires culturelles et de l'Office départemental d'action culturelle du Département de la Haute-Savoie, deviendra, le 15 septembre, directeur général adjoint de la culture et du sport, directeur des affaires culturelles de la Communauté d'agglomération d'Annecy (74).



D. R.

**OPÉRA DE LILLE.** Tarquin Billiet remplace Ophélie Couailhac au poste de secrétaire général. Ancien directeur du festival de musique contemporaine Ars Musica, à Bruxelles, Tarquin Billiet a été directeur artistique de Flagey, adjoint à la direction et aux publications de Charleroi-Danses, responsable publications et Internet de La Monnaie...

**THÉÂTRES DE CHÂTELLERAULT.**

Jérôme Montchal a été choisi pour diriger L'EPIC culture de la Ville de Châtellerault. Il sera notamment chargé de la programmation des trois théâtres de la ville. Depuis 2010, il occupait le poste de directeur de la culture de la Ville de Châlons-en-Champagne (51).



D. R.

**LE FRACAS - CDN DE MONTLUÇON.**

Coline Loué devient responsable secteur de l'information du Fracas, centre dramatique national de Montluçon. Actuellement en mission sur la coordination artistique à la direction culturelle de la Ville de Clermont, elle a été chargée des relations avec les médias de la Comédie, scène nationale de Clermont-Ferrand.

**CIRCA AUCH.** Joël Brouch, directeur de l'Office artistique de la Région Aquitaine (OARA), agence culturelle du conseil régional, a été élu à la présidence de Circa, Pôle national du cirque de Midi-Pyrénées, à Auch (32). Il succède à Christophe Blandin-Estournet.

**LE GRANIT.** Sonia Pérez a pris les fonctions de directrice des relations publiques du Granit, scène nationale à Belfort (90). Elle y était responsable des relations publiques et a été remplacée par Maud Cavalca.

**AGGLOMÉRATION ET VILLE DE MONT-DE-MARSAN.** Antoine Gariel va quitter la direction du théâtre Thalie et des affaires culturelles de la communauté de communes Terres de Montaigu, en Vendée, pour rejoindre Mont-de-Marsan au poste de directeur des politiques culturelles de l'Agglomération du Marsan et de la Ville de Mont-de-Marsan. Il prendra la succession de Valérie Rabaseda le 15 juillet prochain.